

Présentation de l'AAP 2015 - 2016



Sandrine Métier
Région Bretagne

Appel à projets « Bâtiments performants » 2015-2016

Objectifs principaux

- Favoriser l'exemplarité et l'innovation, en réhabilitation et en construction neuve
- Intégrer de nouvelles réflexions : gestion déchets de chantier, mobilité, matériaux biosourcés, usages non spécifiques de l'électricité...
- Favoriser des approches nouvelles : équipe projet, approche systémique, innovation systèmes constructifs...
- Accompagner les projets à la fois en phase élaboration, mise en œuvre et suivi

Appel à projets « Bâtiments performants » 2015-2016

Les projets attendus :

- Projets de rénovation ou de construction de :
 - Logements sociaux collectifs
 - Bâtiments tertiaires publics ou privés
 - Habitats groupés, associatifs, coopératifs, participatifs
 - Copropriétés

Sont exclus :

- Les maisons individuelles
- Les bâtiments appartenant à des grandes entreprises (> 500 salariés)

Appel à projets « Bâtiments performants » 2015-2016

Exigences de résultats

REHABILITATION		CONSTRUCTION	
Résidentiel : 70 Kwh _{ep} /m ² .an	Tertiaire RT _{ex} -50% et division par 4 du Cep avant travaux	Résidentiel 44 Kwh _{ep} /m ² .an	Tertiaire RT 2012 - 20% BBio -20%
		Besoin maximal de chauffage en énergie finale	
		15 Kwh _{ep} /m ² .an	20 Kwh _{ep} /m ² .an 25 Kwh _{ep} /m ² .an si locaux à occupation continue
Résultats des tests de perméabilité à l'air conformes au données d'entrée de l'étude thermique		Résultats des tests de perméabilité à l'air conformes au données d'entrée de l'étude thermique	
		Niveau 2 du label biosourcé (cf. arr. 19/12/2012)	

Appel à projets « Bâtiments performants » 2015-2016

Exigences de moyens

- **Performance énergétique** : mesures de la perméabilité à l'air obligatoire, évaluation des consommations d'électricité spécifiques, contrôle des consommations
- **Promotion de filières de constructives durables** : calcul des quantités de matériaux biosourcés, utilisation des bois certifiés (bois exotique exclu)
- **Economies d'eau et préservation des milieux** : équipements hydroéconomes, calcul des besoins et consommations d'eau
- **Intégration optimale, confort accessibilité** : calcul des émissions de CO2
- **Pilotage du projet, mobilisation des acteurs et accroissement des savoir-faire** : gestion des déchets en phase chantier, sensibilisation formation des acteurs
- **Analyse économique en coût global**

Appel à projets « Bâtiments performants » 2015-2016

Un accompagnement des projets en 2 temps

- **Accompagnement en phase amont du projet (*candidature au stade esquisse, au plus tard APS*)**
 - Soutien aux études de faisabilité (optimisation, simulation dynamique...) et éventuellement à des prestations d'AMO pertinentes (pilotage projet, concertation, ...).
 - *Jusqu'à 70 % du coût de la prestation plafonnée à 50 000€*

- **Aide à l'investissement et accompagnement à la « fabrication » du projet (*candidature au stade PC et au minimum APD*)**
 - Prise en compte des surcoûts liés à l'atteinte de la performance globale du bâtiment, y compris l'instrumentation.
 - *Jusqu'à 50 % des dépenses éligibles*
 - *Aide plafonnée à 100 000 € par opération.*

Appel à projets « Bâtiments performants » 2015-2016

Engagement des lauréats

- Mise en place d'un suivi instrumentation, organisation du relevé des consommations en lien avec la Région, l'ADEME et la DREAL
- Retour régulier de l'état d'avancement de l'opération avec organisation de réunions de suivi de chantier aux étapes clé
- Capitalisation et valorisation du projet en lien avec les financeurs notamment dans le cadre du RBBD

Appel à projets « Bâtiments performants » 2015-2016

Prochaines dates de dépôt en phase études et travaux

- 30 janvier 2016
- 1er juillet 2016

Les candidatures sont à transmettre à la Région et à l'ADEME

Contact ADEME : Guy Laurent - 02 99 85 87 07 -
guy.laurent@ademe.fr

Contact Région : Sandrine Métier - 02 99 27 12 33 -
sandrine.metier@bretagne.bzh